

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

Les présentes Conditions Générales de Vente, régies par le droit Français, ont pour objet de régir les relations contractuelles entre CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION et son client. Le client peut consulter ces Conditions Générales de Vente sur les factures et devis émis par CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION.

Par conséquent, toute commande passée par un client implique l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente.

### ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SERVICES PROPOSES

CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION fournit des prestations de conseil en décoration et de réflexion en valorisation d'espace, alliant fonctionnalité et esthétique.

Dans ce cadre, CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION propose les différents types de prestations :

- 1) Deux heures de rendez-vous conseils à domicile ;
- 2) Réalisation d'une shopping liste personnalisée ;
- 3) La prestation "Conception" comprenant les plans d'aménagement en 2 D cotés et 3 D, les plans électriques, une synthèse de tous les matériaux proposés avec leur référence, les couleurs, l'éclairage et la fourniture ;
- 4) Le suivi de l'exécution des travaux, la prise de commande du mobilier, de l'éclairage, de l'équipement et des éléments de décoration. Il est précisé que dans ce cadre CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION ne donnera aucune directive technique aux entreprises, sa prestation se limitant à s'assurer de la conformité esthétique des travaux par rapport à ses préconisations.

### ARTICLE 2 - PRIX

Les prix pratiqués par CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION sont exprimés en Euros, €.  
CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION, en tant que SASU, facture la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (293B du CGI).

La prestation **1** est à 300 euros HT pour deux heures de conseils à domicile.

La prestation **2** est calculé sur la base d'un forfait avec un tarif sur devis, selon le projet demandé.

La prestation **3** est calculé sur la base d'un forfait au m<sup>2</sup> :

Surface inférieur à 40 m <sup>2</sup>	Entre 100 € HT/ m <sup>2</sup> et 70 € HT/ m <sup>2</sup> selon le projet
Surface entre 41 m <sup>2</sup> à 80 m <sup>2</sup>	60 € HT /m <sup>2</sup>
Surface entre 81 m <sup>2</sup> à 120 m <sup>2</sup>	50 € HT/m <sup>2</sup>
Surface entre 121 m <sup>2</sup> à 240 m <sup>2</sup>	40 € HT/m <sup>2</sup>
Surface supérieur à 240 m <sup>2</sup>	Sur devis

La prestation **4** est calculé sur un pourcentage du montant total HT des travaux, de l'équipement et du mobilier proposés par la décoratrice et validés par le client :

Moins de 100 000 € HT	9 % du montant total HT
Entre 100 000 € HT et 200 000 € HT	8 % du montant total HT
Plus de 200 000 € HT	7 % du montant total HT

Les prestations **3 et 4** correspondent à une mission complète et peuvent être calculés en pourcentage par rapport au montant total des travaux comprenant les matériaux, l'équipement, l'éclairage, le mobilier et les éléments de décoration proposés par la décoratrice et validés par le client. Le taux est de 12% du montant total HT lorsque cela est plus intéressant pour le client.

### ARTICLE 3 - DEVIS

Le devis formalise la prestation choisie par le client. Ce contrat précise les prestations, tarifs, options, ainsi que les conditions générales; il est daté et signé par les deux parties. En le signant le client valide la commande de prestations selon les conditions décrites.

CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un client, notamment en cas d'insolvabilité dudit client, de défaut de paiement ou d'un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix des prestations sont payables en euros selon la modalité suivante (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) :

- Lorsque l'intervention de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION concernant la prestation **1** : le montant de la prestation est intégralement dû dès la réalisation de l'intervention.
- Lorsque l'intervention porte sur les prestations **2 à 4** : 40% à la commande, 50% à l'avancement par factures mensuelles ou trimestrielles et 10% à réception de la prestation.
- Lorsque CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION achète pour son client, du mobilier ou tout autre élément de décoration (tissus, luminaires, coussins ect...), le montant validé avec le client, est intégralement dû, en amont du passage de la commande passée par CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION.

A défaut d'indication spécifique sur la facture, cette dernière est payable à 30 jours.

A défaut de paiement ou du non-respect des conditions de paiement, CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION se réserve le droit de suspendre les livraisons/exécutions en cours, voire de les annuler.

### ARTICLE 5 - DROIT DE RETRACTATION

A compter de la date de la commande (signature du devis) pour les prestations de **1 à 4**, et conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de sept jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION.

Pour ce faire, le client devra adresser dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens à CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION, 4, rue du marché couvert, 92190 MEUDON.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers. Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas, si la prestation de services est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

#### ARTICLE 6 - ANNULATION, REPORT ET MODIFICATION

En dehors du droit de rétractation prévu à l'article 5, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION. En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra intervenir, les sommes versées resteront acquises à CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION quelque soit l'état d'avancement de ses prestations.

#### ARTICLE 7 - DELAIS DE LIVRAISON

Lorsque les prestations de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ou de réalisation ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION, les délais de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION étant alors repoussés en conséquence.

#### ARTICLE 8 - BON DE RECEPTION

A l'issue de chaque prestation de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION, un bon de réception devra être signé en deux exemplaires par les deux parties afin que chacune conserve un exemplaire de ce document faisant foi de la réalisation de ses engagements.

#### ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ - MISE EN RELATION AVEC DES ARTISANS OU ENTREPRISE DE TRAVAUX

Lorsque CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION intervient sur la coordination des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION n'est ni architecte, ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste uniquement à vérifier la conformité esthétique des travaux réalisés par ses préconisations. Son intervention peut en outre consister à mettre en relation son client avec des artisans et des entreprises aux fins d'effectuer les entretiens ou travaux préconisés.

L'entrepreneur ou autre entreprise réalisera un devis au nom du client selon le plan d'aménagement choisi et les matériaux proposés dans le projet ; CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION ne sera en aucune manière responsable de la qualité et des modalités d'exécution des travaux.

L'entrepreneur ou l'artisan s'assurera notamment de la compatibilité des matériaux préconisés par CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION, ainsi que de la faisabilité des préconisations esthétiques.

Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale,...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé.

CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier.

#### ARTICLE 10 - ASSURANCE

CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION a souscrit auprès de la MAAF PRO, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité de prestataire de services. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

#### ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Sauf accord particulier, les travaux de création de CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION sont et demeurent sa propriété.

Les créations, objet de la commande ne peuvent être exploitées que dans les conditions définies à ladite commande. Aucun droit d'exploitation ou de reproduction n'est transféré par l'effet des présentes conditions générales de vente au client. Toute autre utilisation ou exploitation d'une création, croquis, visuels et illustrations, que celle prévue à la commande devra faire l'objet d'une convention particulière.

Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.

CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION se réserve le droit d'utiliser ses créations pour sa propre promotion sur tous supports: diffusion sur le site Internet, catalogues ou autres supports commerciaux.

Concernant les photos prises du domicile du client, avant et après l'intervention, CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir.

#### ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

La loi applicable aux relations contractuelles entre CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION et ses clients est la loi française. En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise CJ-AMENAGEMENT INTERIEUR & DECORATION.

#### ARTICLE 13 - DISPOSITIONS DIVERSES

Intitulé des articles : Les titres des articles utilisés dans les présentes le sont pour la commodité des références seulement. Ils ne pourront être utilisés pour l'interprétation des dispositions qu'ils regroupent.